

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 01 SEPTEMBRE 2022**

Présent(s) : MMES DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET – MENARD – REYMONDON - ROCHETTE
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MMES CHAUSSIGNANT

Absent(s) : MMES CHAUSSIGNANT – CODATO – MARTINELLO – MRS MONTCHAUD – ROUX

Secrétaire de Séance : MME JULIEN-RAOULT

DÉLIBÉRATION N° 22-007 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BP 2022 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011 - Charges à caractère général		
Article 6061 - fournitures non stockables	- 971,00 €	
Chapitre 014 - Atténuations de produits		
Article 706129 – reversement agence de l'eau redevance modernisation des réseaux coll.		+ 971,00 €

Le budget est fait avec un estimatif de l'année précédente. Il s'agit donc d'un réajustement.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 22-008 : MODIFICATION DU PRIX DU M3 ET DE LA PART FIXE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°21-002 prise lors du Conseil d'Administration du 23 février 2021 fixant le prix du m³ à 1,20 € et la part fixe à 17 € pour la collecte et le traitement des eaux usées.

La station d'épuration nécessite des travaux importants qui auront un impact sur le budget d'assainissement. Il propose donc d'augmenter le prix du m³ et de la part fixe à compter du 1^{er} décembre 2022 et leur demande d'approuver les nouveaux tarifs ci-dessous.

Prix du m³ : 1,30 € Part fixe : 20 €

Approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance 20h

Le Maire,
Éric CUER

La secrétaire de séance
Sabrina JULIEN-RAOULT